

« 3.C. »

Société par Actions Simplifiée au capital de 609 796,07 Euros

Siège social : Manoir de Goulphar – 56360 BANGOR

869 500 348 RCS LORIENT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 17 JANVIER 2025

PREMIERE RESOLUTION

Pour mémoire

DEUXIEME RESOLUTION

Pour mémoire

TROISIEME RESOLUTION

Pour mémoire

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'en raison de l'affectation du résultat susmentionnée, les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. L'Assemblée Générale devant, en conséquence et conformément à l'article L. 225-248 du Code de Commerce, dans les quatre mois à compter de ce jour décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délibérant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, après avoir examiné la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuvés en date de ce jour et faisant apparaître que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital, décide sur proposition du Président, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Pour mémoire

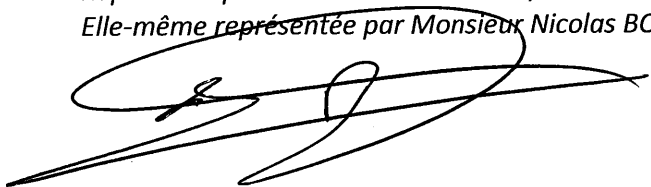
« Pour extrait certifié conforme à l'original »

La société « Ô VOYAGEURS »,

Présidente et Associée

Représenté par la société « EVALOU », Présidente

Elle-même représentée par Monsieur Nicolas BOITTIN, Gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Nicolas BOITTIN, the manager mentioned in the text above.